

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2019
COMPTE-RENDU

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 11 février 2019 à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

1° - APPEL

2°- INFORMATION DU CONSEIL

➤ **Agenda réunions :**

- **25 février à 18 H 30** : Réunion Bureau + Commission tourisme et Conseil d'exploitation tourisme (présentation de l'AaDT – anciennement Comité départemental du tourisme)
- **6 mars à 14 H 30** : signature convention CCPN/CD 64 + présentation déploiement Fibre optique/THD
- **14 mars à 11 H 30** : réception organisée par la gendarmerie, à la CCPN, à l'occasion de l'inspection annoncée de la communauté de brigades de gendarmerie de Nay par le capitaine Alexis EVAÏN, commandant la compagnie de gendarmerie de Pau
- **18 mars à 18 H 30** : Conseil communautaire (affaires courantes).

BP :

- **20 mars à 18 H 00** : Commission Finances
- **1^{er} avril à 18 H 30**: Bureau
- **8 avril à 18 H 30**: Conseil communautaire.

➤ **Autres informations :**

- Le **4 février**, installation du Comité technique et du CHSCT
- La démolition de l'ancienne gendarmerie a eu lieu la semaine précédente
- **Du 11 mars au 12 avril** : enquête publique SCoT.

3° - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : M. CASSOU

4° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DU CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2018

5° - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT (Délégation de compétences du 30/10/2017 – articles L.5211-10 du CGCT) - A été transmis avec l'envoi des documents du Conseil :

- Le **6 décembre 2018**, décision d'attribution d'un marché à l'entreprise **LEO LAGRANGE SUD-OUEST (31 Toulouse)**, dans le cadre d'un marché pour la **gestion de la structure multi-accueil Libellule à Assat**, pour un montant de **58 285 €** pour l'année 2019.
- Le **26 décembre 2018**, décision d'attribution d'un marché à l'entreprise **S.E.I.H.E.** en vue de la **réhabilitation de la station de pompage sur la commune de Lestelle-Betharram**, pour un montant de **115 191 € HT.**
- Le **27 décembre 2018**, décision d'attribution de marchés en vue de la **fourniture de mobilier** à :
 - Pour le lot 1 : l'entreprise **ESPACES ET VOLUMES** (65 Tarbes), pour un montant de **4 462,04€ HT.**
 - Pour le lot 2 : l'entreprise **ID OFFICE** (Pau) pour un montant de **1 785€ HT.**
 - Pour le lot 3 : l'entreprise **COMMERCIAL OPS** (32 Montestruc sur Gers) pour un montant de **5 370€ HT.**

- Le **16 janvier 2019**, décision d'attribution d'un marché à l'entreprise **ERBINARTEGARAY** pour la **réfection de l'escalier d'accès au toboggan de la piscine Nayéo**, pour un montant de **5 816 € TTC**.
- Le **25 janvier 2019**, décision d'attribution d'un marché à l'entreprise **TOUSSAC** (64 Castetnau-Camblong) pour la **fourniture de sacs poubelle pour ordures ménagères**, pour un montant de **13 518 € TTC**.
- Le **28 janvier 2019**, décision d'attribution d'un marché à l'entreprise **ALIOS** (64 Urrugne) pour la **réalisation d'une mission Etude de sols dans le cadre du projet de valorisation du site du col du Soulor**, pour un montant de **2 712 € TTC**.

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1° - Débat d'orientations budgétaires

(Rapporteur : M. le Président)

Le document complet du DOB 2019 et ses annexes ont été adressés avec la convocation. M. CASSOU propose donc de faire une présentation plus synthétique du DOB 2019 et des points principaux relatifs aux projets communautaires et à la prospective financière et d'examiner toutes observations et demandes de précisions sur les documents transmis.

Le document transmis comprend les principaux projets et actions 2019. Des opérations et actions importantes vont se réaliser ou démarrer cette année :

- La reprise de la zone économique AEROPOLIS, suite à la dissolution du syndicat mixte (a priori 1er trimestre)
- Les 1ères programmations de travaux de desserte du Très Haut Débit
- La préparation du terrain d'assiette du projet de Centre culturel (démolition en cours)
- Le démarrage de l'ADOBUS (mars)
- Lancement des actions de l'Espace de vie sociale
- La réalisation des travaux de la déchetterie de Coarraze
- La réactualisation des schémas directeurs eau et assainissement
- La livraison du nouveau bâtiment de l'Office de tourisme (septembre).

A noter le démarrage de nouvelles compétences communautaires, dans le cadre réglementaire et financier de répartition CCPN/communes défini en 2018 :

- gestion des eaux pluviales
- compétence GEMAPI.

Pour ces deux domaines, les prévisions de dépenses 2019 sont à affiner et à arbitrer au BP.

Il conviendra également de prévoir, en 2019, la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie (délai de 2 ans/délibération du 30/10/2017).

La nouvelle compétence Gens du voyage trouvera à s'exercer dans le cadre du schéma départemental en cours de lancement, avec des actions de l'EVS également.

Présentation prospective, faisabilité et marges de manœuvre : on peut noter les éléments suivants :

- Budget principal : stabilité des résultats / 2017
- Nayéo : la subvention d'équilibre devrait s'élever à 852 970 € contre 812 751 en 2017, (831 060 € en 2016, 861 505 € en 2015, 985 650 € en 2014).
- Le pôle Eau-Assainissement est plutôt excédentaire, mis à part Gemapi et pluvial
- Les budgets de zones économiques sont plutôt déficitaires jusqu'à la commercialisation complète des terrains (voir Clément Ader BA 511 et PAE historique BA 316) : travail à conduire sur ces budgets annexes courant 2019.

- Résultat global 2017/2018 en progression : + 296 000 € (non compris les opérations sous mandat 1,292 M € soit + 1 588 000 €).

Personnel : les ratios de la CCPN ont toujours été inférieurs aux moyennes comparables des CC à TPU : cf. ratio 7 – dépenses de personnel/DRF (CCPN : 16% environ).

Les principaux services de la CCPN, en effectifs, sont désormais structurés : petite enfance (27), piscine (14), eau-assainissement (21) = 60 % des effectifs de la CCPN. Des ajustements devront être faits dans les prochains mois ou années sur certains services supports (finances, bâtiments...), dans l'animation territoriale également (PCAET...).

Centre culturel/médiathèque : les premiers recrutements de préparation de l'ouverture (saisie collections notamment), initialement envisagés courant 2019, s'effectueraient en 2020. Fonctionnement de l'équipement à 7/8 ETP (dont 50 % sont déjà présents). Les recrutements s'effectueront sur les années 2020-2021.

Contractualisations :

- Contrat 2018-2020 CCPN/Région : signé (délibération 02/07/2018)
- Contrat CCPN/Département 2019-2021 : signé (délibération 17/12/2018)
Egalement : Appels à projets 2018 /Département-projets intercommunaux : dossiers Centre culturel et Col du Soulor déposés, en cours d'instruction
- Contrat enfance-jeunesse/CAF : renouvellement en 2020 (nouvelles conventions territoriales globales)
- Agence de Bassin :
Les financements possibles de l'Agence de Bassin/11^{ème} programme pour les programmes Eau et Assainissement seront à déterminer, dans le cadre notamment des prochains schémas directeurs eau-assainissement de la CCPN.

Ressources fiscales :

Les tableaux transmis appellent les constats et commentaires suivants, à approfondir en prospective financière :

- Globalement, rares augmentations des taux de fiscalité sur ces deux mandats (augmentations taux CFE en 2011 et 2016, augmentation taux THA en 2016, stabilité taux TEOM depuis 2012)
- Irrégularités et difficultés de maîtrise du produit de la CVAE
- Perspectives de recettes de fiscalité ménages pour la CCPN : disparition THA...
- Simulations à opérer en 2020 pour le service déchets et l'évolution de la TEOM (impacts investissements, augmentation TGAP...).

Prévisionnel 2020 – 2022, pour les principales opérations : 13,13 M€ HT (soit 15,76 M€ TTC) à financer

- Centre culturel : 5,950 M€ HT + 1,4 M € (MO, études techniques...)
- Soulor : 2,5 M€ HT travaux + 0.48 M € HT (MO, études techniques...)
- Déchetterie Assat : 0,6 M € HT
- Hôtel entreprises Aéroplis : 2,2 M € HT

Reversements CCPN/Communes

Le système de la dotation de solidarité, voté en 2015, est achevé pour sa 2^{ème} part correspondant au financement des travaux du futur centre de secours (200 000 €/an).

4 dossiers de CLETC ont été engagés et devront être finalisés en 2019 : zones économiques + jeunesse + pluvial + Gemapi.

Dans le cadre de la prospective financière, il est proposé de faire, en 2019, le bilan du système de reversements et de compensations appliqué par la CCPN depuis l'origine.

Equilibres budget 2019

Fiscalité et produits fiscaux : fixation des taux à arbitrer d'ici le BP + instauration d'une taxe additionnelle sur le foncier bâti

- CFE
- THA
- TFB
- TEOM
- Redevances assainissement : votées le 17/12/2018

Dotations : en attente des notifications

Emprunt :

- Emprunts liés aux principaux projets à réaliser au BP 2020
- EA : 2019 besoin de financement prévisionnel 1,1 M€

En synthèse :

Plusieurs opérations importantes se réalisent ou s'engagent en 2019. D'ici le BP, devront être précisés et arbitrés, notamment :

- Les programmes d'investissement Pluvial et Gemapi
- Les arbitrages de taux de fiscalité.

Les fondamentaux des finances de la CCPN sont sains aujourd'hui (épargne-endettement-ratios de structure...). La prospective financière 2019 permettra, sur cette fin de mandat, de :

- Réaliser un bilan financier général
- Réaliser des bilans plus spécifiques par services
- Analyser plus en détail l'évolution des ressources fiscales de la CCPN
- Projeter le programme d'investissement 2019-2022, ses impacts et son mode de financement.

A l'issue de la présentation, **B. ARRABIE** souhaite savoir de nouveaux éléments sont sortis sur la suppression ou la compensation de la Taxe d'habitation. **J. ARRIUBERGE** indique qu'il a entendu dire que cette taxe pourrait être compensée, pour les communes et les communautés de communes, par le foncier bâti, qui ne relèverait donc plus des Départements, qui aurait un reversement de la CSG.

(Adoption à l'unanimité).

2° - Règlement communautaire Habitat : commune de Montaut - Aide à la réalisation de logements

(Rapporteur : S. VIRTO)

La commune de Montaut réalise, rue de Lassun, deux logements PALULOS et PLUS répartis de la manière suivante :

- Un logement T2 de 66 m² (PLUS)
- Un logement T3 de 87 m² (PALULOS).

Le coût total d'opération est de 154 595 €.

Dans le cadre de son règlement d'intervention communautaire Habitat, la CCPN est appelée à participer à hauteur de 15 000 €.

Il est donc proposé d'approuver cette participation financière de la CCPN à l'opération.

Les crédits ont été inscrits au Budget 2018 de la CCPN, opération 74.

A. CAPERET précise qu'il s'agit de logements de la mairie, qui sont aujourd'hui occupés.

S. VIRTO rappelle que le règlement habitat permet, chaque année, depuis sa mise en place, de réaliser ou de rénover en moyenne 4 à 5 logements par commune. Ces logements, situés la plupart du temps en centre bourg, sont bien isolés, avec très peu de charges. Il signale également que 80 % des habitants du Pays de Nay peuvent entrer dans le cadre des logements PALULOS.

S. VIRTO ajoute qu'il s'agit d'une opération blanche pour la commune, qui perçoit au-delà de 50 % de subventions, les 50 % à verser étant couverts par les loyers. Au bout de 10 ou 15 ans, la commune peut donc disposer d'un patrimoine et bénéficier des loyers mensuels.

M. CAPERET communique pour information le prix des loyers : 260 € pour le T2, et 380 € pour le T3.

Le Président confirme qu'il s'agit d'une belle réussite.

(Adoption à l'unanimité).

3° - Office de Tourisme – Avance sur subvention 2019

(Rapporteur : M. CASSOU)

Pour faire face aux dépenses de l'Office de tourisme avant le vote du Budget 2019, il est nécessaire de verser une avance sur la subvention 2019.

En 2018, la subvention votée (budget et décision modificative) s'élevait à 245 319,00 euros. Il est proposé de verser dès à présent une avance d'un montant de 150 000,00 euros.

(Adoption à l'unanimité).

4° - Association « Païs en Pays de Nay » : avance sur subvention 2019

(Rapporteur : M. CASSOU)

Par délibération du 10 octobre 2016, le Conseil communautaire a approuvé les projets de statuts de l'association « Païs en Pays de Nay », l'adhésion de la CCPN à cette association et la participation financière annuelle de la Communauté de communes.

Pour rappel, la CCPN est un des deux membres fondateurs de l'association, avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (S.I.S.A) du Pays de Nay, regroupant des professionnels médicaux et paramédicaux autour d'un projet de santé.

Quatre représentants de la CCPN siègent au sein de cette association.

L'association a principalement les missions suivantes :

- organisation des formations des secrétaires médicaux
- actions de prévention
- coordination des médecins
- validation du service fait
- paiements et encaissements
- évaluation des résultats.

L'association « Païs en Pays de Nay » est entrée en activité au 1^{er} janvier 2018.

Par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil communautaire a approuvé le versement à l'association d'une subvention annuelle de fonctionnement de 29 300 €.

Il est proposé d'approuver le versement d'une avance sur la subvention communautaire 2019 à cette association, à hauteur de 50 %, arrondie à 15 000 €

(Adoption à l'unanimité).

5° - Convention CCPN/Commune de Lestelle-Bétharram pour la restauration du Calvaire de Lestelle – modification de l'article 5.2 Financement et remboursement de l'opération

(Rapporteur : M. CASSOU)

Par délibération du 17 mars 2014, le Conseil communautaire a approuvé la prise de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de restauration des stations du Calvaire de Lestelle-Bétharram et la convention correspondante entre la Communauté de communes et la commune de Lestelle-Bétharram.

D'un point de vue budgétaire, dans le fonctionnement normal d'une opération pour compte de tiers telle que celle-ci, la collectivité qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée intègre à son budget, pendant toute la durée du projet, l'ensemble des dépenses et recettes, dont les subventions encaissées. La délibération du 17/03/2014 précisait donc que la CCPN solliciterait les subventions auprès des partenaires.

Cependant, dans le cadre de leur règlement, certains partenaires peuvent verser leur subvention directement et uniquement à la commune.

Afin de prendre en compte ces modalités différenciées de versement des subventions par les partenaires du projet, il est proposé d'ouvrir la possibilité d'un encaissement par la commune, avec reversement à la CCPN et intégration dans les comptes de cette opération pour compte de tiers.

En application de l'article 2-1 de la convention entre la CCPN et la commune de Lestelle-Bétharram, une modification de l'article 5.2 concernant le financement et le remboursement de l'opération est proposée en ce sens.

M. CASSOU indique que seront chiffrés pour information les apports communautaires pour ces opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée, dans un souci de transparence.

J.-M. BERCHON confirme que la commune n'aurait pas été en mesure de réaliser ces travaux, sans maîtrise d'ouvrage déléguée. Il souligne également le temps passé par les techniciens et souhaite remercier une fois de plus la Communauté de communes, en précisant qu'il ne manque jamais de le faire devant ses concitoyens.

(Adoption à l'unanimité).

6° - Suppression/création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

(Rapporteur : M. CASSOU)

Par délibération n° 2017-5-18 du 30 octobre 2017, le Conseil communautaire a validé la création d'un poste d'agent comptable à temps non complet (28 heures hebdomadaires) au sein du service finances pour réaliser les écritures comptables et financières, notamment des deux budgets annexes (eau et assainissement).

Aujourd'hui, suite à la prise de compétences GEMAPI et pluvial et afin d'optimiser le fonctionnement global du service comptable au sein de la CCPN, il est nécessaire de faire évoluer ce poste en un poste à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2019.

(Adoption à l'unanimité).

7° - Convention d'adhésion à la mission Archives du CDG 64

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation Archives à l'ensemble des collectivités des Pyrénées-Atlantiques.

Trois types de prestations sont proposées : le classement intégral des archives de la collectivité (mission 1) ; la formation du personnel et le suivi du classement des archives (mission 2) ; la mise à jour du classement (mission 3).

La Communauté de communes du Pays de Nay est déjà adhérente à la Mission Archives. Toutefois, le Centre de Gestion ayant modifié le contenu de la convention d'adhésion, il convient de délibérer à nouveau pour adhérer aux nouvelles modalités de mise en œuvre de la prestation.

M. CASSOU rappelle que la tenue des archives relève de la responsabilité directe des maires.

J.-Y. PRUDHOMME demandant le coût de cette prestation, il est indiqué qu'il s'agit d'un forfait journalier (280 € TTC).

(Adoption à l'unanimité).

L'ordre du jour est épuisé. Avant de lever la séance, **M. CASSOU** informe l'assemblée de l'élection de B. ARRABIE en tant que vice-président du Syndicat mixte du Gave de Pau et lui adresse ses félicitations. C'est ce syndicat qui fera avancer les dossiers GEMAPI.

B. ARRABIE indique que les enjeux sont importants car d'importants travaux vont devoir être réalisés. Il précise qu'A. CAPERET fait également partie du Bureau ainsi que d'autres élus investis dans les travaux de la Communauté de communes.

La séance est levée à 19 H 45.